



Département de la mobilité, du territoire et
de l'environnement

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 1950 Sion

Monsieur le Député

Grégory D'Andres

gregory.dandres@parl.vs.ch

Notre réf. DMTE / SDM

Date 7 octobre 2022

Soutien à la mobilité électrique
Votre question écrite N° 2022.06.272 du 09.06.2022

Monsieur le Député,

En date du 9 juin dernier, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitiez le Conseil d'Etat à répondre à plusieurs questions en lien avec l'objet cité en marge et auxquelles nos réponses, compléments d'information et précisions sont apportés par la présente.

Le programme de subvention à l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge, lancé en septembre 2020, faisait partie d'une liste de mesures adoptée par le Conseil d'Etat en date du 9 octobre 2019. Ces mesures, proposées par le groupe de travail chargé de la réflexion stratégique sur la promotion des véhicules électriques et hybrides dans les transports publics et privés, concernaient à la fois les véhicules, les conditions-cadres et incitations, ainsi que les infrastructures.

Dans la catégorie infrastructures, une mesure consistait à mettre à disposition une cinquantaine de parcelles cantonales, proches des principaux axes routiers valaisans, parkings publics, grands bâtiments, lieux touristiques emblématiques et favoriser ainsi l'installation des bornes de recharge. Cette mesure, suivie par le Service de la mobilité, a été réalisée sur 2020-2021. En effet, durant cette période, un mandataire a approché les gestionnaires de réseau de distribution cantonaux (GRD) afin de leur proposer l'installation de bornes de recharge sur les parcelles cantonales identifiées préalablement comme pertinentes, avec une participation financière cantonale aux frais de construction. Au terme de ce mandat, ce sont une dizaine de sites qui ont été équipés. Il ressort des différents contacts que, l'électromobilité étant un sujet d'actualité en plein essor, beaucoup de communes, en collaboration avec les GRD actifs sur leur territoire, ont mis le développement de celle-ci à l'étude, tout comme la Confédération pour ce qui concerne le réseau des routes nationales. Certains distributeurs ont par ailleurs émis le souhait de temporiser les investissements potentiels liés à de telles installations avant d'avoir une vision claire.

Est-il prévu que le département mette en place une stratégie pour permettre de construire des stations de charge sur tout le réseau cantonal ?

Au travers de la mesure précitée, un important travail de coordination a été réalisé pour permettre d'installer des bornes de recharge sur des parcelles cantonales pertinentes du point de vue de leur localisation. Il en ressort que les acteurs, soit les GRD et les communes, se sont saisis de la question et établissent une planification à l'échelle de leur territoire. La mise en place d'une stratégie cantonale ne semble dès lors pas nécessaire et ne dispose par ailleurs pas de la base légale la demandant.

Les mesures cantonales de soutien à l'électromobilité avaient pour but de donner une impulsion. Celle-ci a été efficace puisque, à l'heure actuelle, le canton possède une couverture territoriale adaptée. En effet, il a été constaté que des emplacements de recharge sont mis à disposition dans presque chaque ville, village, vallée, station de montagne ou sites d'intérêt touristique. Suite à cette impulsion, il s'agit maintenant, selon la volonté du groupe de travail, de laisser le marché agir pour densifier le réseau.

Y a-t'il un dialogue avec les communes pour équiper en stations de charge les espaces disponibles le long des routes cantonales à l'intérieur des localités ?

Dans le cadre de la mesure susmentionnée, un dialogue a été mené entre le mandataire du canton et les différentes communes dans lesquelles des parcelles cantonales étaient proposées. Sans déployer une stratégie cantonale de densification du réseau et laissant les acteurs privés et publics jouer leur rôle, le canton reste vigilant afin de s'assurer que le réseau de bornes corresponde aux besoins, particulièrement en intérieur de localités.

Y a-t'il une autre stratégie pour accompagner la transition énergétique via l'infrastructure routière cantonale ?

La transition énergétique est intégrée dans le concept cantonal de mobilité 2040. A ce titre, on peut relever un meilleur aménagement du territoire pour limiter les déplacements, un report vers d'autres modes de transports, à savoir la mobilité douce et les transports publics, ainsi que l'évolution progressive vers des motorisations plus douces. Dans un canton étendu et peu dense comme le Valais, la mobilité individuelle motorisée répond efficacement aux réalités climatiques et topographiques de notre canton. Afin d'assurer les perspectives de développement à toutes les régions du canton et en particulier aux régions de montagne, le soutien à l'automobile est donc également au cœur de la stratégie du Département. Ce dernier volet se fait de manière incitative (action de soutien à la mobilité électrique telle qu'évoquée plus haut dans cette réponse) ou alors passe par l'exemplarité de l'Etat (électrification de la flotte de véhicules de service cantonale, train de mesures visant à optimiser la consommation électrique des infrastructures de mobilité (càd ventilation en tunnel ou encore éclairage public le long des routes cantonales, qui nécessiterait une modification de la loi sur les routes) ou encore stratégie d'électrification des lignes de transports publics routiers dont le canton est commanditaire).

Afin d'atteindre les objectifs de la transition, les ressources humaines et financières ont été identifiées et devront encore faire l'objet des validations usuelles lors des processus budgétaires ultérieurs.

En vous remerciant de vos questions et en espérant vous avoir apporté les réponses et informations souhaitées, nous vous présentons, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

Copies à Présidente du Grand Conseil
Service parlementaire